BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 029-2007/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2007-009/PRES DU 14 AOUT 2007 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT CONCLU LE 24 JUILLET 2007 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU SEPTIEME CREDIT D'APPUI A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE (CASRP7).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 031-2006/AN du 19 décembre 2006 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 27 novembre 2007 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'Ordonnance n° 2007-009/PRES du 14 août 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement conclu le 24 juillet 2007 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du septième Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP7).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 27 novembre 2007.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
Le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Mohamadou TOURE